

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 18 novembre 2014

Délibération n° 2014 - 18/11/2014 - 8

Admissions en non-valeur

Le Conseil d'administration

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

Après en avoir délibéré

Approuve, avec 21 pour (unanimité) :

les admissions en non-valeur.

Dijon, le 19 novembre 2014

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

P.J. : Tableau des admissions en non-valeur

Délibération transmise au Recteur Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Admissions en non-valeur

Conseil d'Administration du 18/11/2014

Montant	Nature créance	Motif	Date CA
120,00	reliquat fact	Irrécouvrable (huissier)	18/11/2014
701,94	factures téléphone	association dissoute	18/11/2014
875,00	facture formation	Irrécouvrable (huissier) - fonds vendu	18/11/2014
560,00	facture formation	Redressement judiciaire et déclaration de créances hors délai	18/11/2014
1 185,72	facture formation	Irrécouvrable (huissier)	18/11/2014
500,00	facture formation	Irrécouvrable (huissier)	18/11/2014
2 248,48	facture prestation	Irrécouvrable / Liquidation judiciaire	18/11/2014
282,00	facture formation	Entreprise en liquidation judiciaire depuis le 20/06/2013	18/11/2014
522,49	Trop perçu salaire	Irrécouvrable (huissier)	18/11/2014
531,12	Trop perçu salaire	Irrécouvrable (huissier)	18/11/2014
525,00	facture formation	Irrécouvrable (huissier)	18/11/2014
200,00	Chèque impayé	Client décédé	18/11/2014
750,00	facture formation	Réalité de la créance non vérifiable (2008)	18/11/2014
1 400,00	Facture de prestation	Réalité de la créance non vérifiable (2008)	18/11/2014
837,20	Facture de prestation	Réalité de la créance non vérifiable (2008)	18/11/2014
175,00	Facture de prestation	Réalité de la créance non vérifiable (2008)	18/11/2014
1 250,00	facture formation	Réalité de la créance non vérifiable (2008)	18/11/2014
2 500,00	facture formation	Paiement fait en 2008 et rapproché d'une autre facture	18/11/2014
1 500,00	facture formation	retour du dossier par l'huissier (adresse erronée et frais 753,36 €)	18/11/2014
16 663,95			